

**Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)  
Leçon 7.2.7 – La doctrine de la voie du salut (sotériologie)**

**Justification par les œuvres à la vue de l'homme**

Dans quelques cas, le terme « justification » n'est pas utilisé pour désigner la déclaration de Dieu selon laquelle une personne est juste à cause de Christ, mais se réfère à la déclaration de l'homme selon laquelle une autre personne est juste. Dans ce cas, une personne déclare une autre personne juste sur la base des œuvres de cette personne, c'est-à-dire sur la base de ses actes et de ses actions. En d'autres termes, la foi dans le cœur d'une personne est montrée par ce qu'elle fait, et sur cette base, elle est déclarée juste par ceux qui voient ce qu'elle fait. Le frère de Jésus, Jacques, en particulier, utilise ce langage quand il dit que « **la foi sans les œuvres est inutile** » (Jacques 2:20) et n'est pas du tout la foi.

James était préoccupé par ses lecteurs qui prétendaient avoir la foi mais qui ne témoignaient pas de cette foi dans leurs actions. Alors il a demandé : « **Que sert-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres ? La foi peut-elle le sauver ?** » (Jacques 2:14). « **Il en est ainsi de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même** » (Jacques 2:17). En d'autres termes, la vraie foi porte toujours du fruit ; s'il n'y a pas de fruit, il n'y a pas de foi. C'est dans ce contexte que Jacques fait la déclaration : « **Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? ...Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement** » (Jacques 2:21-24). Les actions d'Abraham ont démontré qu'il avait foi en son cœur.

Cette déclaration de Jacques semble être contraire à ce que Paul a écrit. Mais il n'y a pas de conflit lorsque nous réalisons que James était préoccupé par le fait que nous témoignions de notre foi aux yeux des autres. L'apôtre Paul a convenu que la foi sans les œuvres est morte, car il a écrit sur « **la foi qui est agissante par la charité** » (Galates 5:6). Quelqu'un a formulé ce slogan : « Nous sommes sauvés par la foi seule, mais la vraie foi n'est jamais seule ». Les sarments qui sont attachés par la foi au Christ, le cep, porteront invariablement du fruit. Jésus a dit : « **On connaît l'arbre par le fruit** » (Matthieu 12:33). « **Par tes paroles tu seras justifié, et par tes paroles tu seras condamné** » (Matthieu 12:37). Le dernier jour, il deviendra évident pour tous que les brebis de Jésus (ceux qui ont confiance en lui) ont porté de bons fruits dans leurs attitudes et leurs actions. Jésus a dit : « **A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres** » (Jean 13:35). L'amour est la preuve de la foi.

Dans sa première lettre, l'apôtre Jean montre comment on peut utiliser ses propres actions pour se prouver que sa foi est authentique : « **Si nous disons que nous sommes en communion avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons, et nous ne pratiquons pas la vérité. Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes mutuellement en communion, et le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché** » (1 Jean 1:6-7). Marcher dans les ténèbres du péché et de la honte est une preuve certaine que nous n'avons pas foi en Christ, même si nous disons que nous sommes en communion avec lui. Mais marcher dans la lumière est la preuve que notre foi est authentique, et nous pouvons être sûrs que nous sommes purifiés du péché. La première lettre de Jean contient de nombreux auto-tests de ce type qui montrent l'authenticité de la foi. Voir 1 Jean 2:3-6, 9-11 et 1 Jean 3:10-15, 18-21. « **Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité** » (1 Jean 3:18).

Néanmoins, nous devons être très prudents en jugeant notre foi par nos propres actions. Car il y a aussi des hypocrites qui semblent pouvoir imiter les actions des vrais chrétiens sans être croyants en Christ. De plus, un véritable chrétien peut regarder ses propres actions et perdre espoir d'être vraiment

chrétien. En cas de doute, on doit être persuadé de détourner le regard de ses propres actions et de se concentrer sur le Christ et son amour comme démontré sur la croix.

La congrégation chrétienne ne peut pas voir dans le cœur de ses membres pour déterminer s'ils sont de véritables croyants en Christ. La congrégation doit utiliser les actions qu'elle voit pour juger la foi de ses membres. Notre foi en Christ est comme une lumière intérieure qui brille dans le monde par ses bonnes œuvres et apporte ainsi gloire à notre Dieu (Matthieu 5:14-16). La discipline congrégationnelle n'est possible que sur la base d'actions qui peuvent être observées, et non sur la base de la foi dans le cœur. Cela ne signifie pas que nous condamnons les autres pour ne pas avoir fait un certain nombre de bonnes œuvres, mais plutôt que nous confrontons ceux qui démontrent un manque de foi par des actions pécheresses et un manque de repentir. La congrégation de Corinthe a été chargée par Paul de mettre hors de leur communion un homme qui était ouvertement coupable du péché d'adultère. Il a été jugé incroyant sur la base de ses actes de péché (1 Corinthiens 5:1-13).

En résumé, nous pouvons conclure que la justification devant Dieu est par la grâce seule, mais que les œuvres, en tant que fruits de la foi, montrent cette justification devant les hommes. Par exemple, la femme qui a lavé les pieds de Jésus dans la maison de Simon a montré sa foi dans le pardon du Christ en le inondant de son amour (Luc 7:36-50).

L'un de nos pères luthériens, George Stoeckhardt, a résumé la doctrine de la justification en écrivant : « La seule façon pour nous, les hommes depuis la chute d'Adam, de nous tenir devant Dieu et d'être sauvés est que nous qui sommes démunis et libre de toute justice, qui avons comme notre seule possession la transgression et le péché, nous revêtons d'une justice étrangère, du sang et de la justice de Christ. » Par justice « étrangère », il voulait dire que nous sommes sauvés par la justice de quelqu'un d'autre —une justice qui n'est pas la nôtre. Ce « quelqu'un d'autre » est Jésus-Christ.

L'article IV de la *Confession d'Augsbourg* dit : « On enseigne (chez nous) que nous ne pouvons obtenir la rémission des péchés et la justice devant Dieu par notre mérite, nos œuvres et nos satisfactions, mais que nous recevons la rémission des péchés devons justes devant Dieu par grâce, à cause du Christ, par la foi, si nous croyons que le Christ a souffert pour nous, et que, grâce à lui, le pardon des péchés, la justice et la vie éternelle nous sont donnés. Car cette foi, Dieu veut la considérer comme justice devant lui et l'imputer à justice, comme saint Paul le dit aux Romains, chap. 3[:21s.] et 4[:5]. » (*LA FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes*, p. 45).

L'article IV est un court article, mais c'est l'article clé qui a séparé Martin Luther et ses associés de l'enseignement catholique romain de son temps. Cet article sépare encore les véritables luthériens des adhérents de la papauté. La base biblique de l'article IV est présentée en détail dans *l'Apologie de la Confession d'Augsbourg*, Article IV (*LA FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNE Confessions et Catéchismes*, pp. 107-155).

## Questions

---

1. Comment une personne montre-t-elle qu'elle a foi en Christ ?
2. Quelle préoccupation Jacques, le frère de notre Seigneur, avait-il avec ses lecteurs ?
3. Quelle est la preuve de la foi d'Abraham qui a montré qu'il était juste devant les hommes ?
4. Qu'est-ce qui est vrai de chaque sarment qui est attachée au vrai cep, le Christ ?
5. Comment les gens peuvent-ils voir quelles personnes sont les disciples de Jésus ?
6. Comment les chrétiens peuvent-ils regarder leurs propres actions pour s'assurer qu'ils croient en Christ ?
7. Pourquoi devons-nous être très prudents en nous jugeant de cette manière ?
8. Sur quelle base les congrégations chrétiennes jugent-elles concernant leurs membres ?
9. Quel est le point et le but principaux de l'article IV de la *Confession d'Augsbourg*, cité ci-dessus ?